



**BNP PARIBAS VALEURS
FRANCAISES ISR**

Rapport semestriel au 31 Mars 2023

Forme juridique : Fonds Commun de Placement

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE
1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

Sommaire

Etat du patrimoine	3
Répartition du portefeuille par Devise	4
Répartition du portefeuille par Secteur Economique	5
Répartition du portefeuille par Pays	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres	8
Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes	9

Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	323,099.45
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	622.21
Avoirs bancaires	101.30
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	2,524.44
Opérations temporaires sur titres	19,862.22
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	367.74
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	367.74
Total des actifs détenus par l'OPC	346,577.37
Passif	
Instruments financiers	-23,252.45
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-23,252.45
Instruments financiers à terme	-
Dettes	-612.36
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-612.36
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	322,712.56

Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
EUR	93.11	86.70
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
EUR	0.10	0.09
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
USD	7.01	6.53
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
USD	0.10	0.09
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	0.78	0.73
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	101.09	94.13

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Aéronautique	4.78	4.46
- Assurances	4.60	4.28
- Audiovisuel	3.79	3.53
- Banques et assurances	3.09	2.88
- Biens de consommation	4.74	4.41
- Bureau	1.45	1.35
- Construction et matériaux de construction	1.67	1.56
- Distribution Energie	8.21	7.64
- Divertissement	1.01	0.94
- Electrique - Electronique	10.99	10.23
- Machines et Véhicules	9.50	8.84
- Produits Chimique	4.84	4.51
- Produits pharmaceutiques	15.93	14.83
- Publicité - Communication	0.22	0.20
- Télécommunication	1.45	1.35
- Textiles et habillement	14.35	13.36
- Valeurs industrielles diverses	2.50	2.33
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Obligations d'etat, provinces	0.10	0.09
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Bureau	2.39	2.22
- Ordinateurs logiciels	4.62	4.31
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Obligations d'état, provinces	0.10	0.09
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	0.78	0.73
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	101.09	94.13

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- France	76.54	71.27
- Pays-Bas	11.89	11.07
- Royaume-Uni	4.68	4.36
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- France	0.10	0.09
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- États-Unis d'Amérique	7.01	6.53
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- États-Unis d'Amérique	0.10	0.09
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	0.78	0.73
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	101.09	94.13

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	10,941,769.64	40,895,828.19
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	11,106,337.93	8,593,783.41
Total des mouvements	22,048,107.57	49,489,611.60

Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
FR0010028902	CLASSIC C	C	279,050,291.04	1,150,423.505	242.56	EUR
FR0010101493	CLASSIC D	D	31,805,874.53	176,590.420	180.11	EUR
FR0010133249	I	D	2,168,815.02	559.932	3,873.35	EUR
FR0013302098	PRIVILEGE	C	9,687,437.02	38,269.607	253.13	EUR
FR0013303500	R	C	139.74	1.000	139.74	EUR

Date de versement de dividendes	Code ISIN	Type Classe	Type Part	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
24/02/23	FR0010101493	CLASSIC D	D	1.59	-	1.59
24/02/23	FR0010133249	I	D	55.76	-	55.76